



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

**Modification : Transfert d'une Entreprise Individuelle
En Région Pays de la Loire**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site www.artisanatpaysdelaloire.fr)

- Imprimé de déclaration de modification (formulaire P2 en deux feuillets)
- si EIRL : formulaire PEIRL et procès-verbal de modification

Pièces à déposer (photocopie ou original si mentionné)

- justificatif de jouissance des locaux professionnels :
 - si création : bail, facture EDF... ou contrat de domiciliation
 - si achat : copie acte + attestation de parution dans un journal d'annonces légales
 - si prise en location gérance : copie du contrat + attestation de parution dans un journal d'annonces légales
 - si donation : copie de l'acte de donation
 - si dévolution successorale sans partage ni licitation : copie de l'acte de notoriété et de l'intitulé d'inventaire
- pouvoir s'il a lieu

Procéder au règlement des frais et redevances (hors micro-entreprise)

- frais de modification CFE/RM : 84 € à l'ordre de la Chambre de Métiers
- si inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : émoluments Greffe : 98.32 € à l'ordre du Greffe